

Image not found or type unknown



Affaissement de plancher

Par **Damien35400**, le **17/09/2019** à **19:06**

Bonjour à tous,

J'ai acheté un appartement dans lequel des travaux ont été fait il y a plus de 10ans. Me concernant cela fait 3 ans que j'occupe celui-ci.

La voisine du dessus après une tres longue absence a constatée un affaissement de son plancher sur 4cm et une fissuration des cloisons. Le syndic a envoyé alors un expert qui ayant peu d'éléments en main À constater que l'affaissement est certainement dut aux travaux réalisé dans mon appartement. L'ancien propriétaire a effectivement enlever les cloisons.

Du coup je me demande qui va devoir payer quoi dans cette affaire?

merci pour vos reponses!

Par **Visiteur**, le **17/09/2019** à **19:27**

Bonjour

Rassurez vous, cela ne vous portera pas préjudice si vous n'êtes pour rien dans ces travaux. Je vous conseille de prendre les devants et voir un avocat.